



Accident de mission voiture personnelle

Par **RomainBARON**, le **14/02/2012** à **13:23**

Bonjour,rrnJe suis VRP dans une entreprise localisée en Cote d'Or. J'ai eu en début de semaine un accident de la route avec mon véhicule personnel lors d'un déplacement professionnel(accident de mission). Ma voiture est immobilisée au garage et sera réparé d'ici environ une quinzaine de jours(avec mon assurance tout risque et professionnelle). rnPour travaillé j'utilise uniquement mon véhicule personnel sachant que mon employeur ne peut ou ne veut pas me faire fournir une voiture.rnJe souhaiterai savoir si une prise en charge par mon employeur est réalisable, et qu'est ce que dit la loi concernant ce genre de problèmes.rnMerci pour votre réponsernCordialement,